

Des quartiers durables dans une cité harmonieuse

Mercredi 7 décembre 2005

Intervenants :

Bernard LENSEL, Président de l'Association des urbanistes des territoires, co-animateur de l'atelier

Gilbert BUTTAZZONI, Adjoint au maire au tourisme et référent pour le projet quartier durable de la Ville de Mulhouse, co-animateur de l'atelier

Marie-Laure LAMBERT-HABIB, Maître de conférences, Université d'Aix en Provence

Christian LEGRAND, Délégation générale au développement urbain, Service études et techniques urbaines, Ville de Lyon

Philippe CERS, Responsable du développement durable, European Institute For Energy Research (EIFER)

Jean-Claude MARGUERITTE, Directeur des services techniques et de l'urbanisme, Ville de Lormont

I. Introduction (Bernard LENSEL)

Le développement durable est un thème certes à la mode, mais qui n'est pas dénué de pertinence, ce qui conduit à en rechercher une application concrète en milieu urbain. Le caractère durable d'un quartier tient à l'équilibre entre les volets économique, social et environnemental. Ces trois volets doivent être pris en compte pour que les aménagements ou les réaménagements acquièrent une dimension de quartier. Ces espaces doivent être pensés comme des lieux de vie et de mixité sociale. Il existe plusieurs types d'interventions pour développer les quartiers durables.

II. Le cadre juridique du quartier durable (Marie-Laure LAMBERT-HABIB)

De plus en plus, le droit conduit à un raisonnement en termes de durabilité et tend introduire de nombreux critères environnementaux. En la matière, les collectivités locales détiennent une obligation morale, même si la responsabilité incombe toujours à l'Etat selon le droit international.

En ce qui concerne les économies d'énergie, la loi du 13 juillet 2005 a fixé l'ambition de réduire de 3 % par an les émissions de gaz à effet de serre et de maîtriser la consommation énergétique de 2 %. Les communes ont désormais pour obligation de concevoir des bâtiments plus autonomes sur le plan énergétique ; notamment, la conception bioclimatique des bâtiments peut être privilégiée. De plus, les déplacements des transports au sein du quartier doivent être limités : par exemple, un quartier d'Amsterdam a obtenu des taux de 73 % des déplacements des résidents à pied ou en vélo

et de 17 % en transports publics ! En outre, une directive européenne de 2001 oblige les Etats à augmenter le taux de production d'électricité fondée sur des énergies renouvelables (éoliennes, panneaux photovoltaïques...) et la loi du 13 juillet 2005 annonce des mesures en ce sens. Les pays européens référents en la matière sont le Danemark et la Suède.

La gestion de l'eau doit être conçue dans le sens d'une plus grande protection : la directive-cadre de 2000 fixe des objectifs aux Etats membres, obligeant les collectivités locales à travailler sur des programmes d'économies des ressources d'eau.

En outre, les textes européens imposent aux autorités urbaines de structurer la gestion de leurs déchets en privilégiant les principes de proximité, le recyclage (papier, carton, bois, matières fermentescibles). Une directive de 1999 fixe aux Etats membres l'obligation de mettre en décharge l'ensemble des produits biodégradables à l'échéance de mai 2006.

III. La sphère sociale du développement durable (Christian LEGRAND)

L'étude du volet social d'un quartier durable implique une réflexion sur la composition et le fonctionnement des ensembles concernés. La diversité culturelle et la gestion de la proximité sont des outils sur lesquels la mixité sociale se construit. En effet, une cité harmonieuse doit se bâtir dans l'échange et dans la transversalité. L'exclusion et le refus de toute participation doivent être bannis. Mais comment la diversité se construit-elle ? Il convient d'agréger l'ensemble des thématiques (aménagement, réutilisation d'ouvrages...) et les acteurs, en dépassant les corporatismes : notamment, les oppositions entre ingénieurs et architectes, fréquentes dans le domaine de l'aménagement urbain, doivent être surmontées.

IV. La conception de quartier durable dans la cadre d'une opération de renouvellement urbain (Gilbert BUTTAZZONI, Philippe CERS)

En milieu urbain, l' élu a pour rôle de prendre en compte les attentes de ses concitoyens sur l'évolution de leur quartier, de leur environnement quotidien et familial. Il doit s'appuyer sur les compétences de techniciens territoriaux et de professionnels de haut niveau. Un quartier durable regroupe des concepts d'architecture, d'urbanisme, économiques et sociaux, mais au premier chef, il appelle une réflexion sur les conditions de vie de ses habitants. *A contrario*, la conception actuelle des banlieues françaises, réduite à l'accumulation de tours d'habitation et d'écoles préfabriquées, ne peut conduire qu'à une « explosion sociale », en témoignent les récents troubles qu'ont subis de nombreuses cités. La mise en œuvre du quartier durable a pour objectif d'améliorer les conditions de vie de ses habitants, et de leur donner ainsi l'envie d'y résider à long terme.

L'opération de renouvellement de l'un des quartiers de Mulhouse a été fondée d'abord sur une démarche de partenariat, ensuite sur des méthodes professionnelles et des outils qui permettent

d'évaluer les attentes des acteurs, de les associer, enfin, de s'appuyer sur les expériences vécues pour accroître l'efficacité de l'action territoriale. Les questions relatives à l'énergie, aux aspects sociologiques et liées à l'économie locale ont été traitées en priorité. Enfin, un travail a été effectué sur le cadre de vie des habitants. Le projet de création d'un quartier durable à Mulhouse a pris en compte les attentes premières de la population, c'est-à-dire la croissance et l'emploi, ainsi que la réduction des coûts, notamment de l'énergie.

V. Les limites des concepts du quartier durable et de la cité harmonieuse ; le quartier durable est-il une utopie ? (Jean-Claude MARGUERITTE)

La ville de Lormont, située dans la communauté urbaine de Bordeaux, bénéficie d'un GPV (grand projet de ville). L'aménagement des villes et des quartiers n'est pas linéaire, il nécessite un questionnement permanent. Si la ville idéale n'existe pas, il est impossible de modéliser les interventions des acteurs. Bien que le désir d'urbanité soit fort, ce désir ne suffit pas à faire d'un ensemble urbain un quartier durable, car il doit être confronté au réel. De même, la planification linéaire a vécu et doit être aussi confrontée à la réalité du terrain. Dès lors, la gestion du projet devient un projet en soi, ce qui amène à ne pas dissocier le court et le long termes, et à ne pas dissocier la réflexion de l'action. Le professionnel est donc amené à effectuer des recherches actions.

Le quartier durable est-il une utopie ?

L'histoire de la ville se fait et se défait, à la manière de Proust : « *si la ville est une œuvre collective, la durée éternelle n'est promise ni aux hommes ni aux œuvres* ». Il n'en reste pas moins que la cohérence est prééminente et la ville est un achèvement permanent. Il conviendrait d'utiliser le terme de développement soutenable au lieu de développement durable ; en effet, la maîtrise totale de l'aménagement dans le temps est-elle souhaitable ? Face à cette question, le professionnel doit accepter l'incertitude et donc la fragilité voire sa propre fragilité. Ainsi, il devra incorporer à sa réflexion l'avatar, lequel peut être un élément moteur du projet dans la mesure où les conséquences sont connues et acceptées. Cela implique d'anticiper l'effet des avatars sur la dynamique d'ensemble et d'effectuer les ajustements nécessaires.

La conduite de projet serait donc un engagement et les stratégies de projet, qui ne résultent pas dans d'une prospective linéaire, devraient amener à prendre position pour faire émerger des « utopies concrètes », à produire des cadres décisionnels et méthodologiques. Ainsi, un projet devrait être un processus et devrait résulter de la gouvernance. Cette théorie peut être toutefois dangereuse, car elle est susceptible de favoriser le jeu de certains acteurs aux comportements égoïstes. Finalement, ces questions conduisent à réinventer les métiers, il n'y aura pas de renouvellement urbain sans renouvellement des pratiques.